



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE TOURNAI

Commune de 7620 BRUNEAUT

11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

Note de synthèse

Direction générale

1. Informations diverses

Conseil communal des enfants

2. Conseil Communal des Enfants (C.C.E.) – Communication du résultat de l'élection complète du 23 septembre 2026 - Prestation de serment.

Cultes

3. Modification budgétaire n° 1 – Etablissement cultuel – Saint Aybert (Bléharies) – Exercice 2026

Le Collège communal propose à l'assemblée de majorer l'intervention communale de 591,14 €.

Avis favorable du DF

4. Modification budgétaire n° 1 – Etablissement cultuel – Saint Saulve (Jollain-Merlin) – Exercice 2026

Le Collège communal propose à l'assemblée de majorer le placement de capitaux de 78.000 € (mouvement interne).

Avis favorable du DF

5. Modification budgétaire n° 1 – Etablissement cultuel – Sainte Vierge (Laplaigne) – Exercice 2026

Le Collège communal propose à l'assemblée de majorer l'intervention communale de 600 €.

Avis favorable du DF

6. Budget – Etablissement cultuel – Saint Martin (Hollain) – Exercice 2027

7. Budget – Etablissement cultuel – Saint Piat (Guignies - Velvain) – Exercice 2027

8. Budget – Etablissement cultuel – Saint Aybert (Bléharies) – Exercice 2027

9. Budget – Etablissement cultuel – Sainte Marie-Madeleine (Howardries) – Exercice 2027

10. Budget – Etablissement cultuel – Saint Brice (Wez-Velvain) – Exercice 2027

11. Budget – Etablissement cultuel – Saint Martin (Rongy) – Exercice 2027

12. Budget – Etablissement cultuel – Saint Saulve (Jollain-Merlin) – Exercice 2027

13. Budget – Etablissement cultuel – Sainte Vierge (Laplaigne) – Exercice 2027

14. Budget – Etablissement cultuel – EPUB Rongy - Taintignies – Exercice 2027

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le budget 2027 des fabriques d'églises citées ci-dessus comme suit (selon l'avis de l'Evêché et du DF) :

	Intervention communale	Subside extraordinaire
FE Hollain	9.463,10 €	0,00 €
FE Guignies-Velvain	4.249,40 €	0,00 €
FE Bléharies	2.733,84 €	0,00 €
FE Howardries	8.025,76 €	0,00 €
FE Wez-Velvain	7.545,77 €	0,00 €
FE Rongy	13.929,31 €	0,00 €
FE Jollain-Merlin	7.674,30 €	0,00 €
FE Laplaigne	9.990,23 €	0,00 €
EPUB	11.172,76 €	0,00 €

Rouge : modifiée

Marchés publics

15. Marquage routier 2026 et Fourniture d'équipements de sécurité - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- d'approuver le cahier des charges N° 2026-828 et le montant estimé du marché "Marquage routier 2026 et Fourniture d'équipements de sécurité", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 64.724,04 hors TVA ou € 78.316,09, 21% TVA comprise.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 423/741-52 (n° de projet 20260006).

Sous réserve d'approbation de la modification budgétaire n°2 par le Conseil Communal et l'autorité de Tutelle, le crédit inscrit à l'article 423/741-52 (n° de projet 20260006) sera augmenté afin de pouvoir faire face à la dépense.

Avis favorable du DF

16. Programme communal de développement rural - Rapport annuel de l'opération de développement rural 2025

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le rapport annuel.

17. Achat d'un tracteur-cabine pour le service technique - Approbation des conditions et du mode de passation

Le Collège communal propose à l'assemblée

- d'approuver le cahier des charges N° 2026-827 et le montant estimé du marché "Achat d'un tracteur-cabine pour le service technique", établis par le Service des Travaux et Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à € 39.256,20 hors TVA ou € 47.500,00, 21% TVA comprise.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 421/743-98 (n° de projet 20260019).

Avis favorable du DF

Mobilité

18. Schéma régional structurant de mobilité collective- Propositions de connexions des centralités villageoises et à la localisation du mobipôle – Avis

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- de valider le projet de schéma régional structurant de mobilité collective du SPW MI modifié tel que décrit dans les motivations ci dessous ;
 - d'indiquer les destinations D1 (connexion prioritaire à un pôle urbain) par les entités de Tournai et Antoing
 - d'indiquer la destination D2 (connexion prioritaire à un pôle majeur) en l'entité de Tournai.
 - de définir l'arrêt de bus « Bléharies-église », avec l'ambition de modifier de quelques dizaines de mètres la localisation comme mobipôle au vu du potentiel d'intermodalité.
- d'insister sur la nécessité de réfléchir avec le TEC à une interconnexion facile et fluide avec le bassin de vie de la ville de Saint Amand les Eaux en France;
- d'insister sur la nécessité d'instaurer une ligne « Express » de plusieurs arrêts permettant de relier les villages de Bléharies au pôle majeur/urbain de Tournai et ses services ;
- de communiquer cette délibération aux services du SPW MI pour l'intégration des différentes décisions au projet du schéma régional structurant

Enseignement

19. Enseignement - Répartition du Capital périodes août/septembre 2026 .

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- de fixer le nombre d'emplois au 24.08.2026 comme suit suite à l'avis de la Commission Paritaire Locale de Brunehaut le 31.08.2026, la répartition du capital périodes, pour le mois d'août/septembre 2026 :

Enseignement primaire :

	Emplois générés au 24.08	Emplois attribués au 24.08	Fonds Propres
1. Groupe L'Orée du Bois			
a/ Rongy	4	4	12 périodes
b/ Guignies	4 2 ¼ français et 1 ¾ anglais	4 2 ¼ français et 1 ¾ anglais	
2. Groupe Scaldis			
a/ Bléharies	3	3	

b/ Laplaigne	3	3	
3. Groupe de La Pierre			
a/ Hollain	4	4	
b/ Wez	3	3	
4. Groupe Les Pépinières			
Lesdain	3 1 emploi et 13 périodes de français + 1 emploi et 12 périodes de néerlandais		

11 périodes MC (Missions Collectives).

° 53 périodes AP (Aide Personnalisée P1-P2).

- de fixer le nombre d'emplois au 24.08.2026 comme suit :

Enseignement maternel

	Emplois générés au 25.08	Emplois attribués au 25.08	Fonds Propres
1. Groupe L'Orée du Bois			
a/ Rongy	3	3	
b/ Guignies	3 dont 13 p d'anglais	3 dont 13 p d'anglais	
2. Groupe Scaldis			
a/ Bléharies	2	2	
b/ Laplaigne	2	2	
3. Groupe de La Pierre			
a/ Hollain	2 ½	2 ½	
b/ Wez	1 ½	1 ½	
4. Groupe Les Pépinières			
Lesdain	1 ½ ¾ français + ¾ néerlandais	1 ½ ¾ français + ¾ néerlandais	13

- d'attribuer les fonds propres comme suit :

12p primaires à Rongy pour le dédoublement d'une classe primaire.

13p maternelles à Lesdain.

20. Avantages sociaux - Année 2026-2027.

Le Collège communal propose à l'assemblée que les élèves de l'Ecole Libre Sainte-Marie de Laplaigne pourront bénéficier des avantages sociaux accordés aux enfants fréquentant les Ecoles Communales pour l'année scolaire 2026-2027 :

- Périodes d'accueil extrascolaire.
- Accueils matinaux et tardifs.
- Accueil du mercredi après-midi.
- Accueil lors des journées pédagogiques et des périodes de Petits Congés.
- Transports et cours de natation à la piscine de l'Orient pour le degré inférieur (P1-P2).

21. Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles Communales - Modifications - Approbation.

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les modifications du Règlement d'Ordre Intérieur des établissements scolaires.

22. Détermination du profil de fonction du Directeur/trice et modalités du second appel à candidatures pour le Groupe Scolaire Les Pépinières.

Le Collège communal propose à l'assemblée

- de recruter un directeur/trice avec classe et admission au stage, à partir du 20.11.2026 pour le Groupe Scolaire Les Pépinières (à confirmer ultérieurement) ;
- de lancer un appel à candidature interne et externe selon les modalités fixées par la Copaloc en date du 31.08.2026.

23. Poste de direction scolaire - Groupe scolaire Les Pépinières - Détermination de composition de la commission de sélection – Désignation

Le Collège communal propose à l'assemblée que la commission de sélection sera constituée de 4 membres comme suit :

- Deux membres délégués du P.O. à savoir l'Echevine de l'enseignement ou la Bourgmestre, et la Directrice Générale ou sa remplaçante,
- Un expert pédagogique externe ou un membre du CECP,
- Un expert disposant d'une expérience en ressources humaines et en matière de sélection de personnel externe.

Un Représentant par Délégation syndicale ainsi qu'un Membre du Groupe de la Minorité, seront invités à l'épreuve orale comme observateurs.

Le Collège Communal est chargé de désigner les membres du jury conformément aux fonctions arrêtées ci-dessus.

Direction générale

24. Point complémentaire du 02.07.2026 - Motion relative au projet de loi autorisant les visites domiciliaires dans le cadre de la politique migratoire

Le Collège communal propose à l'assemblée :

1. D'exprimer son opposition au projet de loi autorisant les visites domiciliaires dans le cadre de procédures administratives liées à la politique migratoire.
2. De rappeler son attachement au respect de l'inviolabilité du domicile, de la vie privée et familiale ainsi qu'aux principes fondamentaux de l'État de droit.
3. De demander au Gouvernement fédéral et aux membres de la Chambre des représentants de tenir compte des avis formulés par le Conseil d'État, Myria, l'Autorité de protection des données, le Délégué général aux droits de l'enfant ainsi que par les organisations de défense des droits humains.
4. De demander que toute mesure visant à exécuter une décision d'éloignement soit strictement encadrée, proportionnée et assortie de garanties judiciaires effectives permettant le respect des droits fondamentaux.

5. De réaffirmer que les politiques publiques doivent concilier le respect de la légalité avec la protection de la dignité humaine, des libertés individuelles et des droits fondamentaux.
6. De charger le collège de transmettre la présente motion au Premier Ministre, à la Ministre de l'Asile et de la Migration, à la Ministre de la Justice, au Président de la Chambre des représentants ainsi qu'aux chefs de groupe parlementaires fédéraux.

25. Motion du Collège communal relative au projet de loi autorisant les visites domiciliaires dans le cadre de la politique migratoire

Le Collège communal propose à l'assemblée

1. D'affirmer l'attachement de la commune de Brunehaut aux valeurs fondamentales de la démocratie, au respect des droits humains, à l'État de droit, à la sécurité publique et à la dignité de chaque personne.
2. De rappeler son attachement au respect de l'inviolabilité du domicile, de la vie privée et familiale ainsi qu'aux principes fondamentaux de l'État de droit.
3. De souligner que toute mesure doit être strictement encadrée par la loi, soumise au contrôle préalable d'une autorité judiciaire indépendante et respecter les principes de nécessité et de proportionnalité.
4. De rappeler également que la préservation de l'ordre public, l'exécution des décisions administratives et la sécurité nationale constituent des objectifs légitimes dont la poursuite doit s'inscrire dans le respect de l'État de droit.
5. De demander au Gouvernement fédéral et au Parlement fédéral de veiller, dans l'examen de tout projet relatif aux visites domiciliaires, à garantir un équilibre adéquat entre les impératifs de sécurité publique, l'exécution des décisions légalement prises et la protection effective des droits fondamentaux.
6. De charger le collège de transmettre la présente motion au Premier Ministre, à la ministre de l'Asile et de la Migration, à la ministre de la Justice, au Président de la Chambre des représentants ainsi qu'aux chefs de groupe parlementaires fédéraux.

26. Point complémentaire du 02.07.2026 - Sécurité publique et recrudescence des vols sur le territoire de Brunehaut - Réponse du collège de police

27. Questions et réponses d'actualité conformément au ROI

28. Approbation des procès-verbaux des séances des 13.05.2026, 28.05.2026 et 02.07.2026

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les procès-verbaux des séances des 13.05.2026, 28.05.2026 et 02.07.2026

Huis clos

Urbanisme

29. CCATM : Vacance d'un mandat et modification de la composition de la Commission

Aînés

30. C.C.C.A (Conseil Consultatif Communal des Aînés) - Désignation.

Enseignement

31. Ratification 1 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 26p La Pierre.

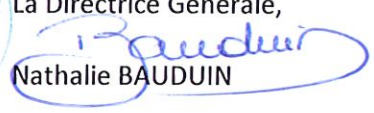
32. Ratification 2 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 14p La Pierre

33. Ratification 3 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 5p La Pierre.
34. Ratification 4 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 5p Les Pépinières.
35. Ratification 5 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 26p L'Orée du Bois.
36. Ratification 6 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 26p L'Orée du Bois.
37. Ratification 7 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 26p Scaldis.
38. Ratification 8 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 26p Scaldis.
39. Ratification 9 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 26p Scaldis.
40. Ratification 10 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle 2p Les Pépinières.
41. Ratification 11 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Psychomotricité 11p.
42. Ratification 12 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Religion Catholique 12p.
43. Ratification 13 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle Immersion néerlandais 13p Les Pépinières.
44. Ratification 14 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire Immersion néerlandais 12p Les Pépinières.
45. Ratification 15 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Maternelle Immersion néerlandais 6p Les Pépinières.
46. Ratification 16 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 24p La Pierre.
47. Ratification 17 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire Immersion anglaise 24p L'Orée du Bois.
48. Ratification 18 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Instituteur Primaire 8p La Pierre.
49. Ratification 19 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Instituteur Primaire 6p L'Orée du Bois.
50. Ratification 20 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Instituteur Primaire 6p L'Orée du Bois.
51. Ratification 21 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Instituteur Primaire 4p. Scaldis.
52. Ratification 22 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire Immersion néerlandais 24p Les Pépinières.

53. Ratification 23 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 2p La Pierre.
54. Ratification 24 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 11p L'Orée du Bois.
55. Ratification 25 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 11p Scaldis.
56. Ratification 26 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 7p L'Orée du Bois.
57. Ratification 27 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 1p Scaldis.
58. Ratification 28 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 1p Les Pépinières.
59. Ratification 29 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 6p La Pierre.
60. Ratification 30 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 2p L'Orée du Bois.
61. Ratification 31 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 16p Scaldis.
62. Ratification 32 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Maître d'Education Physique 5p L'Orée du Bois.
63. Ratification 33 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Philosophie et Citoyenneté 10p.
64. Ratification 34 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Seconde Langue néerlandais 24p + 2p additionnelles.
65. Ratification 35 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Seconde Langue néerlandais 4p Les Pépinières.
66. Ratification 36 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Religion Catholique 12/24èmes.
67. Ratification 37 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Maîtresse de Psychomotricité 11p et Institutrice Maternelle 2p.
68. Ratification 38 - Désignation d'un membre du personnel enseignant - Institutrice Primaire 24p. Scaldis.
69. Enseignement - Mises en disponibilité d'un membre du personnel enseignant
70. Enseignement - Classement des Temporaires Prioritaires au 03.07.2026.
71. Procédure disciplinaire d'un membre du personnel enseignant - Suspension.
72. Dossier disciplinaire d'un personnel enseignant .



La Directrice Générale,


Nathalie BAUDUIN